



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

brigade de sapeurs-pompiers de Paris

Question écrite n° 70494

### Texte de la question

M. Serge Blisko attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés que rencontre le service médical d'urgence de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Ce service comporte cinquante-deux médecins parmi lesquels trente-trois sont civils, titulaires des capacités de médecine d'urgence et de médecine de catastrophe, employés sous forme de contrats à durée déterminée ou indéterminée. Actuellement, il apparaît que le statut et la rémunération des médecins urgentistes civils de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ne sont plus en corrélation avec ceux de leurs confrères urgentistes hospitaliers. Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Serge Blisko](#)

**Circonscription :** Paris (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70494

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 décembre 2001, page 7206